

## **MODALITÉS ET CONDITIONS**

## **ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

- a) Fournir des données et des documents par les moyens et aux moments requis par l'école, qui seront traités avec toute la confidentialité requise.
- b) Se rendre à un rendez-vous en face à face selon l'ordre du jour convenu avec le personnel des admissions, ou décider de poursuivre le processus même sans la visite en face à face.
- c) Payer par le biais du lien de paiement fourni ou en personne à l'école, le montant de 1000 \$ (mille pesos 00/100 m.n.) qui couvre le coût des examens d'espagnol, d'anglais, de français et de psychologie, qui n'est pas remboursable. L'examen ne garantit pas l'inscription de l'étudiant.
- d) assister aux examens comme prévu. Les examens auront lieu la troisième semaine de chaque mois, à partir de janvier 2023.
- e) Se rendre au rendez-vous familial avec la direction générale pour le feedback, où le résultat de l'examen et l'acceptation, l'acceptation conditionnelle ou la non-acceptation seront communiqués.
- f) Si vous le souhaitez, vous pouvez payer les frais d'inscription et de scolarité pour bénéficier des réductions publiées, mais cela ne constitue pas une garantie d'acceptation. Dans le cas improbable où l'étudiant ne réussit pas l'examen et ne peut donc pas être accepté dans l'école, le montant payé peut être remboursé en totalité au cours de la première semaine après le retour d'information.

Pour prendre cette décision, nous avons eu un taux de non-acceptation de moins de 0,5 % (zéro virgule cinq pour cent) lors du cycle précédent.

- g) Si l'acceptation est conditionnelle, elle sera soumise aux accords passés le jour de la restitution.
- h) Soumettre les documents demandés par l'école en fonction de chaque partie du processus.
- i) Remettre l'avance sur les livres, les cahiers et les uniformes, conformément aux dates publiées à cet
- j) Se présenter à chacun des appels à candidatures publiés avant la rentrée scolaire, ainsi qu'aux réunions d'information virtuelles ou présentielles auxquelles il est convoqué.
- k) Toute autre fonction qui, de l'avis de l'autorité scolaire ou éducative, peut être nécessaire.
- I) Signer les contrats de service, les contrats d'autorisation d'images, les règlements, entre autres.

En poursuivant le processus, j'accepte les termes et conditions de la publicité de l'école. En tant que parent ou tuteur de mon fils ou de ma fille que je souhaite inscrire au Lycee Français International Jules Verne, je déclare avoir lu les conditions d'admission ci-dessus et les accepter.